

Nous ne sommes plus à l'époque où, comme en 1971-72, les "irritants" commerciaux assumaient une importance immédiate. Ceux-ci revêtent un autre aspect lorsqu'on les envisage dans l'optique de la crise énergétique et d'autres événements internationaux. La balance des paiements s'est aussi rétablie aux Etats-Unis.

L'atmosphère s'est donc grandement améliorée. Mais la situation est bien différente de celle qui prévalait au cours des années 60. M'adressant, le 19 mars, au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, je déclarais que nous nous trouvions dans une phase d'adaptation à de nombreuses circonstances nationales et internationales. La politique nationale du Canada et celle des Etats-Unis ne coïncident pas nécessairement dans plusieurs domaines comme, par exemple, les ressources, le secteur économique et l'environnement.

L'objectif du Canada est d'étendre et de renforcer l'identité et l'économie canadiennes.

A cette fin, nous ne manquerons pas de veiller à ce que toutes mesures adoptées, à l'échelle internationale, soient compatibles avec notre but. Sur le plan national, nous devons renforcer nos secteurs industriels et manufacturiers afin de répondre à nos besoins socio-économiques. Le niveau d'emploi devra s'accroître de façon à se maintenir au même pas que la force active en voie d'expansion. Cela exigera des décisions du gouvernement du Canada sur l'implantation d'industries dans des régions où elles avantageront le plus notre société dans son ensemble. Dans le secteur des ressources, cela veut dire l'exploitation de nos richesses minérales suivant notre propre rythme, et l'encouragement des opérations de transformation au Canada.

Notre objectif n'est ni de tirer injustement parti des Etats-Unis comme certains l'ont prétendu, ni d'ignorer ses besoins, ni non plus d'éliminer une coopération qui a été tellement profitable aux deux pays. Notre objectif est plutôt celui de nous assurer une juste part des bénéfices en fonction de nos propres besoins, tout en appuyant le commerce international et la balance des paiements.

Dans la sphère de l'environnement, nous continuerons aussi de protéger les droits et les intérêts fondamentaux des Canadiens au moyen de la consultation et de la négociation. Dans ce domaine, quatre questions ont récemment fait l'objet d'une attention considérable de la part du public. Ce sont:

- Le projet d'inondation de la vallée de la Skagit;
- La dérivation des eaux de Garrison;
- Le problème des pétroliers sur la côte ouest; et
- La réduction de la pollution dans les Grands lacs.

Dans chaque cas, nous avons activement cherché à satisfaire les exigences des Canadiens.